CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit, au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis sont publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE,** capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Ocobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR NEW YORK—(*Paquebot du 5 Février.*) [Ligne de la Louisiane et de New York.] Le navire **CREOLE,** capit. Page, partira comme dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à [23 janv] FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier la **LOIRE,** capit. Boulanger, partira sans délai, le 2 février. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
23 janv

POUR BALTIMORE. Le brick fin voilier, **HOPE,** doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, partira positivement dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON BROWN & CO, rue Royale, No. 117.
23 janv

POUR LE HAVRE. Le navire **NEVA,** capit. Thomas Lord, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à F. PERRET, rue Toulouse.
22 jan

POUR TAMPICO. La goëlette **ELIZA THOMAS,** capitaine Butler, partira Vendredi prochain 18 du courant, pour le dit port. Pour frêt de quelques barils, ou passage, s'adresser à bord ou à J. DUFART.
17 janv

POUR LIVERPOOL. Le navire de première classe, **NESTOR,** cap. J. Parrott, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à I. OGDEN & CO.
15 jan

POUR LE HAVRE. Le Navire première classe, **LEXINGTON,** cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement; s'adresser à I. OGDEN & CO.
15 jan

POUR BOSTON. Le Brick, doublé en cuivre, **COMMISSARY,** capitaine Rundlett, partira sans délai. Pour frêt ou passage s'adresser à LINCOLN & GREEN.
15 janv

QUINCAILLERIE ET USTENSILES MARITIMES
Rue de la Levée, No. 42, faubourg Marigny.

EN vente chez le soussigné à des prix modérés, un assortiment général de quincaillerie domestique et étrangère, les ordres des personnes qui l'honoreront de leur confiance seront ponctuellement exécutés.
30 janv F. SAUTON.

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston, 202 boucauts et 47 demi-boucauts RIZ.
F. H. PETITPAIN,
7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,
350 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 6, et 6 dous; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.
Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse **MARIANNE,** alias **URINA,** âgée de 20 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.
A. LARA,
Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Esplanade. 16 janv ☞

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par FOSTER & HUTTON.
28 janv

TRAITES sur France, à vendre par J. MAGER.
23 janv

PORC.—300 barils porc, première, seconde et troisième qualité, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECWITH, Nouvelle Levée, No. 15
5 jan

Par JACOB LEVY.

MARDI, ... du courant, il sera vendu par ordre de la Cour des preuves dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession W. W. M'Donough, à 11 heures, à l'ancienne résidence du défunt dans la rue St. Joseph entre les rues Foucher et Tchoupitoulas, la maison et le mobilier consistant en tables, bois de lits et matelas, garde-robes, chaises, ustensiles de cuisine, livres et autres articles; aussi 3 chevaux, 11 mules 4 charettes, harnais &c., à peu près 50 cordes de bois, et différents autres articles.

Conditions.—Toutes sommes au-dessous de 100 dol. au comptant; toutes sommes au-dessus, à 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 4 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu à la bourse, lundi, 4 mars prochain, les esclaves suivants, dont M. Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers, savoir:

FREDERICK, âgé de 19 ans, excellent garçon de buvette et domestique de maison.
ARCHY, âgé de 17 ans, do do.
WILLIS, âgé de 14 ans, bon domestique de maison.
MELISSA, âgée de 12 ans do. s'est absentée une fois.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 4 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu, mardi, 12 février, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues d'Amour et des Grands Hommes; faubourg Marigny.

Différents meubles, consistant en chaises, tablea, buffets &c. dont Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers.
Conditions: comptant. 4 fév

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu à la bourse Hewlett, le vendredi 1er mars prochain, à midi, la négresse nommée **JULIENNE,** créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier:

Conditions.—$105 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
30 janv—15,3ps.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse d'Orléans, en date du 10 Janvier 1833.—Il sera vendu le lundi, 18 février prochain au café de la Nouvelle Bourse, à l'heure de midi, la propriété suivante, dépendante de la succession de feue *Rosalie Rousève,* f. de c. l.

Un lot de terre situé en cette ville, mesurant (au pied Français) 60 pieds de face à la rue St. Claude, entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, sur 180 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, ainsi qu'une quantité d'arbres frutiers.

Conditions:—Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans; billets par coupons, endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.
16 janv-10, 2ps.

A VENDRE.—Par les soussignés, un grand assortiment de bois de charpente, bois de chauffage, frêne chêne et pin; charbon, sable blanc, briques du pays et briques à feu; brai, goudron.
5 jan C. GUESNARD & ALPUENTE, au Basin.

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé **HARRY,** taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.
30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

BANQUE DE LA CITE,
NLLE ORLEANS, LE 21 JANV. 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, ou dans les dix jours suivans, et que d'après la 2de. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.
23 janv H. LAVERGNE, Caissier.

DE LA MOURLIERE, rue Royale No 254, a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse. Désirant augmenter sa clientelle, il se contentera d'un très modique bénéfice.

On peut lui faire des demandes par lettres; et en indiquant l'adresse par rue et numéro, on sera servi de suite.
23 janv

ON a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le **BOA CONSTRICTEUR,** ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Dans l'affaire de Bedford, Breedlove et Robeson contre leurs créanciers.*—Sur motion de T. H. McCales, avocat, des insolvables, en présentant un tableau de distribution dans ce cas, il est ordonné que toutes personnes intéressées déduiront dans les 10 jours, à partir d'aujourd'hui, leurs motifs d'opposition à ce que le dit tableau ne soit par homologué et les fonds distribués en conséquence.
FRED. BUISSON,
4 fév—10 greffier.

COUR DE LA PAROISSE et cité de la Nlle.-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 26 janvier 1833—Dans l'affaire de Charles Oger & co. demandant un répit.—Sur motion de P. Soulé, avocat de Charles Oger & co., après avoir déclaré à la cour que dix jours se sont écoulés depuis qu'on a présenté en cour la procédure passée pardevant L. T. Caire, not. pub. pour obtenir le répit *demandé par la dite société sans qu'il y ait été fait aucune* opposition, aussi en présentant un acte sous seing privé de Chs. René Oger et Antoine Louis Oger par lequel ils consentent à la dissolution de la société qui existait entre eux jusqu'ici. Il est ordonné par la cour que la dite procédure est homologuée et que le répit demandé et la dissolution de société sont acceptés aux termes et conditions stipulés par les créanciers dans la dite procédure.
Extrait des minutes du greffe.
23 jan—3 P. A. GUYOL, Greffier.

COUR DES PREUVES pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.—Vendredi, 25 janvier 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—*Succession de John Bayark.*—Sur motion de John Cheeready, avocat de Robert Langmuir, curateur de cette succession, et sur enrégistrement d'un compte de l'administration du dit curateur; Il est ordonné par la Cour, que les créanciers de la dite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, aient à déduire, sous dix jours de la présente date, les raisons *pour lesquelles le dit compte ne serait pas homologué* et approuvé, et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Extrait des minutes.
26 janv S. BLOSSMAN, dep. rég.

MAGASIN DE MEUBLES.

GEORGES WHITNEY, rue de la Douane, No. 21, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir une jolie addition à son fonds de meubles et de chaises, consistant en partie des articles suivants, savoir: buffets, secretaires, bibliothèques, bureaux, commodes, tables à manger, tables à jeu, tables à ouvrage de dames de différentes formes, tables à toilette et porte-cuvettes, chaises d'acajou, d'érable cannelé, de cannes et d'herbages, chaises de fantaisie et de Windsor et de toutes façons; aussi des fauteuils à ressort, chaises à balancier et berceuses; glaces et miroirs &c. &c.

Les personnes qui désirent acheter sont priées de passer à l'établissement, les meubles sont faits des meilleurs matériaux, la main-d'œuvre en est supérieure et les prix sont modérés. 4 fév.

SERRURES FRANCAISES—6 caisses assorties de 4 à 10 pouces justement reçues et en vente chez
P. E. & O. SORBE,
22 jan. No. 118 rue Royale.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 189 sacs café de la Havane, première qualité; 50 bte. sucre dito. [22 janv] THEOD. NICOLET & Co.

Cour des Preuves.
Etat de la Louisiane. } *Vente par le juge de la*
Paroisse de Plaquemines. } *Cour des Preuves.*

IL sera vendu par le juge soussigné, sur les lieux, pour compte de la succession de Céleste Dobard, décédée veuve Joseph Veillon, le jeudi 7 février prochain, à midi, les propriétés suivantes:

1°. Un lot de terre ou petite **HABITATION,** située dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ huit lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents de face au dit fleuve, sur 40 arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de la veuve Pierre Dobard, et au-dessous par celle de feue François Lafrance. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **LOT DE TERRE** situé dans cette paroisse sur le même bord de la rivière et un peu au-dessous de la terre ci-dessus décrite; ayant un arpent et demi de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, borné en haut par les terres de Mmé. Martin, et au-dessous par celle de feu R. Labady.

3°. **DOUZE ESCLAVES** savoir:—Eloi, âgé de 60 ans; Pierrot, de 40 ans; Raphaël, de 25 ans; William, de 16 ans; Jean, de 15 ans; Noël, de 13 ans; Pierre, de 12 ans; et Maria, négresse de 30 ans, et ses enfans, Octave, de 7 ans, Charlotte, de 4 ans, Raphaël, de 2 ans, et Isidore, d'un mois.

4°. **ONZE JERBIERS RIZ,** 2 paires de bœufs, 4 vaches et veaux, 2 chevaux, et quantité d'autres articles de mobilier, outils aratoires, &c. &c.

Conditions.—Les terres et les esclaves seront vendues séparément, à un et deux ans de crédit, moyennant de bons billets endossés, portant hypothèque sur les propriétés, jusqu'à parfait paiement.—Le mobilier, comptant pour toute somme au-dessous de $100; et 60 jours, pour toute somme au-dessus.—Les billets devront être divisés par coupons, pour faciliter le partage entre les héritiers.

Paroisse Plaquemine, 5 janvier 1833.
10 jan G. LEONARD, juge.

T. LANAVIT, encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les objets suivants, reçus par les derniers arrivages de France et du nord, savoir:

200 paniers guignolet d'Anger, 50 do. anisette superfine de Bordeaux, 50 do. Champagne mousseux, 1ère. qualité, 500 bouteilles fraises, framboises, mûres, cerises et groseilles (de Colin), 200 do. sirop de fraises et de groseilles, 800 do. sirops assortis, vinaigre, orgeat, limon, ananas, fleur d'orange, 1200 do. liqueurs surfines assorties, 200 jarres confitures de la Havane, bien assorties, 191 pots en porcelaine et en verre gelée de groseille, 3 barils confitures de gouyave en boîtes, 100 boîtes fruits cristalisés, 300 boîtes en ferblanc sardines à l'huile et au beurre (de Colin), 150 do. pâtés truffés et conserves variés, (de Colin), 100 caisses pruneaux secs de Bordeaux, 250 fromages de Hollande, tête de maure, 6 meules fromage de Gruyère en boîtes de plomb, 60 milliers cigarres de la Havane, 1ère. qualité, (trabouces), 30 millers do. (fabrique de Sylva & co.), 200 pots moutarde française de Maille, 50 caisses fruits à l'eau vie de Bordeaux, 30 caisses fruits au vinaigre, variantes, do. 50 caisses anchois et olives, salaisons de Marseille, 6 caisses eau de fleur d'orange triple, de Grasse, 6 caisses essence de vinaigre aromatique, anti-pestilantiel, 40 demi quarts vin de Porto, 1ère. qualité, 1200 jambons enveloppés, de Cincinnati, marque W., 700 ficelle, 25 douz. encre de Guyot, indélébile et luisante, 250 saucissons de Lyon et de Marseille, 30 grosses veilleuses mèches à l'esprit de vin, 2 malles poudres odoriférentes pour le toilette, 25 douz. pommade assortie, 25 douz. savon de toilette, 50 doub. Eau-de-Cologne, flacons façonnés, 200 caisses vin de Bordeaux, de divers crus, 25 caisses vin du Rhin, des premiers crus. Et généralement toute espèce d'épicerie pour fournitures des familles, batiments et bateaux-à-vapeur.

Les ordres pour la ville et la campagne seront exécutés avec zèle promptitude et aux prix les plus modérés. Emballage gratis. 1 fév.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, depuis environ un mois, le nègre américain nommé **TOM,** âgé d'environ 28 à 30 ans, fortement constitué, ayant eu de la petite vérole et affecté d'un rhumatisme qui le fait fortement boiter en marchant. Lorsqu'il s'est absenté il était vêtu d'une veste de chasse bleue avec boutons de métal, d'un pantalon de cotonnade bleue, et d'une chemise de flanelle rouge; il porte une ceinture autour du corps. Il travaillait habituellement à arrimer des bateaux-à-vapeur et autres bâtiments. La dite récompense sera payée à quiconque le logera à la geole de cette ville ou le ramènera au domicile ci-après indiqué. LANAVIT,
31 janv Encoignure des rues Bourbon et Douane.

LE soussigné ayant abandonné ses titres à l'habitation possédée par lui conjointement avec MM. John Nugent et David Chambers, dans la paroisse d'Iberville, toutes les affaires d'intérêt entre eux sont, par les présentes et par consentement mutuel, dissoutes.
31 janv—3 SETH LEWIS.

EXTRAIT D'ABSYNTHE SUISSE, première qualité, grandes bouteilles, à vendre à bas prix, par F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.
Aussi: 164 actions de la Banque de Cité. 31 janv

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dorés, ayant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No. 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de [illegible] consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glands, et cordons, en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.
W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE,
Rue Bienville No. 59.

LES sousignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.
JAMES KAIN,
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de *théorie et de pratique en son art* à ladite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 4 janv—☞

600 BOUCAUTS SUCRE et 6,000 gallons de melasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, sur les habitations près de la ville. 4 janv.

ON désire connaitre la demeure de M. Marron, arrivé du Hâvre sur le Louisville, le mois dernier.
ESTEVANEZ & COURVAL,
24 déc Nouvelle-Levée, No. 6.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les *externes* sont de 8 *heures à* 2½ *heures* le matin et de 4 à 6 le soir; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cette occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les *observations* qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension: les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension.*

Le *Piano* et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois.
11 janv.

TRAITES sur Marseille, Bordeaux, et Paris, à vendre par JULES LE BLANC,
23 janv rue Royale, No. 103.

JEUDI, 17 janvier, se fera l'ouverture du **RESTAURANT DE LA BOURSE** tenu, par GUILLAUME, rue de Chartres, No. 119. Il a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra toute l'exactitude possible pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient servies avec ponctualité, et par conséquent satisfaites. Il tiendra tout ce que le marché peut fournir de meilleur, et sa cave sera pourvue des vins les plus fins et les plus exquis.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de la bienveillance qu'il lui a témoignée jusqu'à ce jour, et il ose en espérer la continuation, dont il saura se rendre digne.

N. B. M. Guillaume continuera, comme par le passé, à faire des repas de commande, banquets de noces &c. et prendra des apprentis en cuisine. Il aura des sallons particuliers pour les sociétés. 16 janv.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.
THOMAS TOBY.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
22 janv THEOD. NICHOLET & Co.

BRIQUES—30,000 Briques allemandes, en débarquement et à vendre par
22 janv LINCOLN & GREEN.

CAFE, 300 *sacs* café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par
22 janv A. QUERTIER et BOUTIN.

FOIN.—166 balles Foin du Nord, en débarquement du brick Pleiader, de New York, à vendre par
22 janv FOSTER & HUTTON.

VENTES A L'ENCAN.

Propriété foncière de grande valeur
PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le lundi 11 février prochain, à midi, au café de la bourse, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu J. B. Lafonta, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

Un l'et entier de grande valeur, No. 25, situé dans le faubourg Lacourse, bornée par les rues St. Jean-Baptiste, Lacourse, Pacannier & Robin, ayant 300 pieds de face sur la première rue, 360 sur la 2de 300 sur la 3me. et 300 sur la 4me. la dite propriété est située en face de la place de "l'Annonciation" et commande une des meilleures positions du faubourg. Elle sera divisée et vendue en lot pour être mieux à la convenance des acheteurs, avec toutes les bâtisses et constructions qui sont dessus, consistant d'une grande et belle maison en briques à 2 étages, anciennement occupée par M. John A. Fort et à présent par Mme. Hepp. Il y a aussi une bonne cuisine en bois, des chambres de domestiques et 2 pigeonniers, ainsi qu'un grand et beau verger embrassant une grande variété d'arbres fruitiers de choix, aussi un beau jardin &a. Le tout selon un plan qui sera exposé au café de la bourse dans peu de jours.

Aussi, aux mêmes lieux, jour et heures, 2 autres terrains No. 3 et 12 dans l'îlet No. 21 du dit faubourg.—Le No. 3 a 60 pieds de face sur la rue Religieuse entre la Course et Robin, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. C. Genois et de l'autre par la propriété de M. C. Dauphin et par derrière par le lot No. 12.—Le lot No. 12 a 60 pieds de face sur la rue St. Jean-Baptiste entre la Course et Robin et 150 pieds de profondeur, borné *d'un côté* par la propriété de M. P. Bailly et Catiche Dauphin et par derrière par le lot No. 3.—Les deux lots s'étendent, à travers le dit îlet, de la rue Religieuse à la rue St. Jean-Baptiste et sont immédiatement en front de la maison ci-dessus décrite.

Aussi, aux mêmes lieux, jour et heures un autre lot de terrain situé dans le même faubourg et désigné sous le No. 2 dans l'ilet No. 8, ayant 60 pieds de face sur la rue Religieuse, directement en front des deux lots mentionnés en dernier et s'étendant jusqu'à la rue Tchoupitoulas où il a 63 pieds 7 pouces de face, borné sur la ligne la plus haute par la propriété de John M. Donougt, où il mesure 38 pieds et sur la plus basse par la propriété de John H. Holland, où il mesure 33 pieds 10 pouces.

Conditions.—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à paiement intégral. Les billets devront être tirés en sommes à la concurence des vendeurs. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public aux dépens des acheteurs. 29 j.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 7 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, **8 ARPENTS DE TERRE,** faisant face au fleuve, s'étendant dans la profondeur jusqu'au Lac; situés dans la paroisse Jefferson, à trois lieues de la Nouvelle-Orléans et sur le bord, bornés dans la partie inférieur par l'habitation de Mme. Veuve Labarre, et faisant partie de l'habitation de M. Norbert Fortier. Cette terre est très fertile, très élevée et bien boisée et est trop bien connue pour en donner de plus amples informations. Elle sera vendue par arpent, et tout acquéreur d'un arpent aura le droit d'en prendre trois au même prix.

Conditions; 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Jusqu'au jour de l'encan, le propriétaire recevra des propositions. 22 janv.—9

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,
(ANGLAISE, FRANCAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 janv—1m.

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c.— En vente chez les soussignés justement reçus par le brick Authentic de Bordeaux et le batiment Edouard de Marseille, savoir:

10 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac.
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité.
150 tonneaux de vin de Bordeaux différents crus.
100 barils [illegible] Barsac, Grave et Sauterne.
110 caisses de vin de Bordeaux, Médoc, Pouillac, St. Julien et St. Estèphe.
5 [illegible] de vinaigre blanc, supérieure qualité.
50 paniers de champagne blanc mousseux.
2 [illegible] d'huile d'olive fraiche.
50 [illegible] do.
10 balles d'amandes fraiches sans coquilles.
Aussi en [illegible] d'importation antérieure:
3[illegible] tonneaux de vin de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion, St. Julien et Haut-Brion.
150 caisses de 12 à 24 bouteilles chaque de Château [illegible], [illegible] de Latour, do. Margaux, do. Léoville, do. [illegible], do. Larose et [illegible] Brisson.
[illegible] caisses de vin blanc de Barsac, Sauterne et [illegible].
Anisette, anchois, cornichons &c.
P. E. et O. SORBE,
21 janv—10 rue Royale N. 118.

EN DEBARQUEMENT du navire Authentic, [illegible] de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
225 caisses de vin rouge vieux médoc, qui ont droit au drawback.
J. B. LABATUT.
21 janv.

A VENDRE.

CANNES A SUCRE [illegible]—Six [illegible] de plant à [illegible], vertes et jaunes, de première qualité, un millier environ d'orangers doux, de la meilleure espèce, âgé de 3 ans. S'adresser au bayou St. Jean, habitation, ALBARET et ROBERT. 15 janv—8

ARGENT! ARGENT!

ON prête sur gage, depuis une piastre jusqu'à des sommes plus élevées, des bagues et joyaux de tout genre. S'adresser au No. 10, rue St. Louis. 18 jan—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de ses Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 11 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.
Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Caissier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.
14 jan F. BRIAULT.

40,000 TUILES à crochet, débarquées du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à
4 janv THEODORE NICOLET & Co.

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS,
12 janv rue St. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseilles à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin.
S'adresser à JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits-biscuits, à vendre par
10 jan. LINCOLN & GREEN.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public de cette ville, qu'il a reçu, par les derniers arrivages de France, les articles suivants: Timballes d'argent, assorties de grandeurs; huiliers do. couverts do. sucrier do. cafetières do. porte-cigarre do. tabatières do. hochets d'enfants, do.; aussi les mêmes articles en bon plaqué français, plus: flambeaux dans les plus nouveaux modèles; couteaux de table, garnies en argent; do. de dessert, à lames et manches d'argent; nécessaires de voyage, garnies argent; do. de dames; boites d'or, do. à musique. Aussi, un assortiment de peignes en écaille do. en corne, nouveaux modèles. Pantoufles d'hiver, pour dames pour hommes; cols noirs, do. châli, do. crin, do. d'été en couleurs et blancs; do. de chemise, boites à bijoux pour dames, &c. Il continue comme par le passé à monter les brillants et toutes espèces de pierres fines, il fait les échanges de bijoux, et d'argenterie pour du vieux or et de la vieille argenterie. Et il entreprend aussi tout espèce de raccommodages.
ANGLAIRE,
21 janv rue Royale, No. 230.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX,
rue de Chartres, en face de l'Hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 182, prévient les personnes qui désireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gracieux et caricatures; tableaux à l'huile et gravures; parfumerie fine, très-variée; parapluies et ombrelles; nécessaires et cartonnages; un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'étrennes; pistolets, cannes à épées, poignards, couteaux, canifs, rasoirs et ciseaux, en tous genres; bretelles, cravattes et cols; bijouterie nouvelle; papier à lettres, à dessin et objets de bureaux; brosses et peignes et étuis en tout genre; lorgnettes de théâtre, bourses, fleurs pour coiffures; masques; casquettes; portefeuilles très-variés; cartes de visite; briquets; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies et boites à barbe; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût. 25 déc ☞

CHAISES.—En débarquement du navire Ohio, un assortiment de Chaises en acajou, de fantaisie, de Windsor, &c. et des Berceuses; à vendre à bas prix.
GEO. WHITNEY,
7 janvier rue de la Douane, No. 21

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 189 sacs café Havané 1re. qualité. 50 boucauts sucre do.
14 janv. THED. NICOLET et Co.

PAR LE MARSHAL.

[illegible] Ximeno contre J. A. Martin et al.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 14 février, à 4 heures, sur les lieux, rue St. Pierre entre les rues Bourbon et Dauphine, les meubles consistant en une table d'acajou, 3 bureaux, 24 chaises, une armoire, un side-board, 2 miroirs, une caisse de livres &c. Saisis dans le procès ci-dessus.
2 fév L. DAUNOY, marshal.

L. T. Caire contre Marie Louise Beauchamp, femme de F. Pascal; homme libre de couleur, et F. Pascal son mari.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 13 février, à 4 heures au bureau du Marshal, rue St. Anne, différentes tables à jeu, 2 tables à ouvrage, deux porte-chandeliers, miroirs, ornements de cheminée, bois de lits, tables et autres articles, saisis dans le procès ci-dessus.
30 janv L. DAUNOY, marshal.

J. J. Ryan vs. Thompson E. Jones.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 12 février, à 4 heures, au Principal, plusieurs livres, un bois de lit, 2 miroirs, une malle &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 jan L. DAUNOY, marshal.

M. Chapus vs Duthé et Bois oré.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la *cour de cité de la N. Orleans, j'exposerai en vente,* samedi, 9 février, à 4 heures, sur les lieux, à l'encoignure Dauphine et St. Louis, un Billard, saisi dans l'affaire ci-dessus.
26 jan L. DAUNOY, Marshal.

Catherine Berthée vs C. Gerber.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 11 février, sur les lieux, rue St. Philippe, près de celle Chartres, chapeaux de femme en soie noir et en couleur, aussi un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 jan L. DAUNOY, Marshal.

D. C. Hotchkiss curateur de la succession de Penniman contre Shamburg.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mardi 12 février, à 4 heures, à l'en*coignure des rues Bienville et Chartres,* tous les matériaux et outils d'imprimerie, formant un établissement complet d'imprimerie, saisis dans le procès ci-dessus.
21 janv L. DAUNOY, marshal.

John A. Fornell vs M. Ferguson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. [illegible], juge associé de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente le vendredi 8 février, à 4 heures, sur les lieux, rue du Canal, no. 42,—une armoire, un bois de lit et un pupitre; saisis dans le procès ci-dessus.
21 janv L. DAUNOY, Marshal.

Docteur [illegible] vs. H. Tisdall, curateur de Delphine et [illegible] Demorant, J. Michinard vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, et par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, jeudi, 21 février prochain, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, l'esclave nommée ROSE, saisie dans les procès ci-dessus.
22 janv L. DAUNOY, marshal.

F. [illegible] contre Pierre Castanet [illegible]

EN vertu d'un alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. [illegible], juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 22 février prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné sous le No. 9 dans l'ilet No. 36, ayant 60 pieds de face sur la rue de la Douane et 132 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Robertson, le dit terrain saisi dans le procès ci-dessus.
22 janv L. DAUNOY, marshal.

John Longpré vs T. W. [illegible].

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 6 février prochain, à midi, sur les lieux, une cuisine en bois, située dans le lot No. 14, près de l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, saisie dans l'affaire cidessus.
6 jan L. DAUNOY, Marshal.

CALLIGRAPHIE.

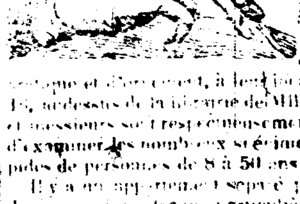

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son [illegible] vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à former des leçons sur les différentes branches d'écritures, [illegible] et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 15, audessus de la librairie de Mlle. [illegible]; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières, les diplômes, registres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières à ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la douceur et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides* progrès de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair,* nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides,* si non *sans exemple,* qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen *du système, nous ne pouvons* que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide et de bon goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. [illegible]; rév. O. L. Nash; A. Graille; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.
JOHN C. YOUNG.
25 jan *Président du College Central (Kent.)*

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

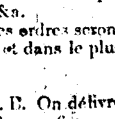

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise;* les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à
WM. SMITH,
15 janv rue de la Douane, No. 93.

LE soussigné vient de recevoir par le bateau à vapeur Black Hawk de Louisville, et le navire Hanover de New-York, un assortiment complet de médicamens très frais, ainsi que de la graine de lin de la dernière récolte. Le tout sera vendu en gros ou en détail à des prix et conditions avantageuses.
24 janv FORESTIER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Edward Deblois, 36 actions de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest, sur lesquelles $50 par action ont été payées. Conditions: de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Le transfer des susdites actions sera effectué dans 90 jours de cette date, attendu que le certificat est perdu, que ce délai est nécessaire pour qu'on puisse s'en procurer un nouveau. 5 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Thomas J. McCaleb, deux actions de la compagnie de la presse à coton de la Levée.

Conditions de la vente: 60 jours de crédit, en un billet endossé à satisfaction. Par ordre de la cour.
28 jan MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession d'Auguste Franchimont, la goëlette "**NEREIDE,** de la Nouvelle Orléans," avec ses agrès et apparaux.

Conditions de la vente: moitié comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
28 jan MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 février 1833, à dix heures du matin, il sera vendu au domicile de feu William H. Ireland, au coin des rues des Magasins et Girod, faubourg Ste. Marie, les effets mobiliers appartenant à la succession du dit défunt, consistant en une quantité considérable de carosses, cabriolets, harnais &c. Ensemble tous les outils, matériaux et autres objets nécessaires dans une manufacture de carosses.

Conditions de la vente: Toute somme au-dessous de $100 payable comptant; de $100 à $500 à 60 jours de crédit; au-dessus de $500 à 4 mois en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Register des Test.

N. B.—Toutes les personnes qui ont laissé des carosses pour être réparés ou d'autres articles en la possession de feu W. H. Ireland, sont priées de les réclamer avant le jour de la vente. 28 jan

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.* Lundi, 11 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean-Baptiste Lafonta, à l'effet d'effectuer un partage entre les héritiers, les terrains et portions de terre ci-après désignés dans le faubourg Lacourse, en cette paroisse; savoir:

L'îlet désigné sous le No. 25 dans le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Louis P. Caire, notaire public, mesurant 360 pieds de face à la rue Lacourse, 300 pieds à la rue des Pacaniers, 360 pieds à la rue Robin et 300 pieds à la rue St. Jean-Baptiste, le tout mesure française ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Deux terrains No. 3 et 12 de l'îlet No. 21, le premier mesurant 60 pieds de face à la rue des religieuses, et le second mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, et traversant ledit îlet entre des lignes parallèles.

Un autre terrain situé dans le même faubourg, et désigné par le No. 2, dans le No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue des Religieuses, vis-à-vis des précédentes, et traversant ledit îlet entre des lignes parallèles jusqu'à la rue Tchoupitoulas, à laquelle il fait face.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. F. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 janv.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 7 février 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Profit, h. de c. l., la propriété suivante savoir: Un **TERRAIN** situé dans le faubourg Marigny, mesurant 20 pieds de face à la rue du Craps, sur 120 de profondeur (mesure française) faisant partie du lot No. 34, borné d'un côté par la propriété des héritiers de François Sauland et de l'autre par celle de ; sur lequel terrain existe une petite maison en bois, faisant face à la rue, composée de deux chambres, et dans la cour une cuisine en mauvais état.

Conditions: six, douze et dix-huit mois de crédit, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 jan.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu D. P. Stone, le nègre esclave nommé Lewis âgé d'environ 26 ans. Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jeanne Cheval f. c. l., un terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, rue Perdido, entre les rues Philippa et du Cirque, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 3 pouces sur la ligne bornant du côté de l'Est, 86 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de l'Ouest, et 29 pieds 9 pouces sur la ligne de derrière, ensemble les bâtisses qui sont dessus. Conditions de la vente:—Un tiers payable comptant, et la balance en deux termes égaux de 6 et 18 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. L'acte vente sera passé par H. Pedesclaux, notaire Public, aux frais de l'acquéreur.
15 janv-3

COUR DES PREUVES.—Attendu que Frederic Buisson a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible], avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
5 fév MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES—Attendu que S. Blossman a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Victor Gonzalez, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
2 fév MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charles Patterson et Maurice Cannon ont présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Thomas Lamb, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
1 fév MARTIN BLACHE, rég.

Dans la succession de feu Patrick Connally.

COUR DES PREUVES pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Lundi, 21 janvier 1833—Présent l'hon. Charles Maurian, juge. Sur motion de M. W. Hoffman, avocat de Jewett Halsey & Co., et autres, créanciers de cette succession; sur information donnée à la cour qu'aucune personne ne s'était présentée pour réclamer l'administration de la dite succession, et après les avis voulus par la loi:

Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 23 de février prochain 1833, à l'effet de nommer des syndics et prendre toutes autres mesures qui pourraient intéresser les dits créanciers. Qu'en même temps P. S. Newton soit nommé syndic provisoire, en fournissant caution conformément à la loi.

Il est de plus ordonné que M. W. Hoffman soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Extrait des minutes,
22 janv MARTIN BLACHE, rég.

AVIS.—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir: le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $6240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.
Par le gouverneur.
A. B. ROMAN.
30 jan—30 *GEO. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

UN jeune homme récemment arrivé de la Pennsylvanie, désire trouver une place dans une maison de commerce de cette ville. Il ne demanderait par un salaire actuellement, son but est d'être employé. S'adresser pour plus de renseignement au bureau de commission et d'Agence, rue St. Louis, No. 10. 4 fév.

70 BALLES Toile écrue à chemises 3-4, de manufacture du pays, bonne qualité; 200 balles do. do. 3-4; 7 balles Tiques à meubles; 8 balles Ginghams; 20 balles Toile à draps de Russie, ayant droit au drawback, en débarquement du brick Henry, de Boston, à vendre par
22 janv LINCOLN & GREEN.